

2015 
Du 24 au 27 mai **ITS • STI**
CANADA

Région de la Capitale nationale
Hilton Lac-Leamy
3, du Casino boulevard
Gatineau, Québec, J8Y 6X4

CRGA
CONFÉRENCE ET RÉUNION
GÉNÉRALE ANNUELLES

*La collaboration pour une meilleure
connectivité- les routes intelligentes,
les villes intelligentes et le transport intelligent*

Lancement : janvier 2015



INTRODUCTION

STI Canada et son comité des services aux membres vous remercient pour l'intérêt démontré envers le programme de reconnaissance de STI Canada. 2015 marque la sixième année du programme, qui a été créé originalement pour mieux desservir et profiler les membres de STI Canada par le biais de la reconnaissance des individus, des projets et des initiatives qui ont marqué, de façon significative, notre marché canadien des STI.

CATÉGORIES DES MÉRITAS

Les quatre catégories incluent :

1. Méritas pour **le membre de STI Canada qui s'est le plus distingué au cours de l'année**
2. Méritas pour un projet/programme de STI *par une grande métropole, une agence provinciale ou fédérale*
3. Méritas pour un projet/programme de STI *déployé par une petite métropole ou en zone rurale*
4. Méritas pour une nouvelle technologie/innovation commerciale ou universitaire canadienne ou en recherche et en développement.

Pour rehausser la valeur de notre programme de reconnaissance, nous anticipons un seul lauréat par année pour chaque catégorie. Toutefois, dans le cas où plus d'une présentation est jugée par le comité d'évaluation comme étant aussi unique et garante de l'honneur qu'une autre présentation, les deux peuvent être considérées pour le prix au sein de la même catégorie. De plus, il ne sera pas obligatoire de décerner un Méritas dans chaque catégorie chaque année s'il n'y a pas de candidatures qualifiées.

Des directives pour vous guider dans le processus de mise en candidature pour chaque catégorie sont présentées dans l'annexe A.

ÉCHÉANCIER ET DATES IMPORTANTES DU PROGRAMME

Tous ceux qui proposent une mise en candidature et tous les candidats devraient retenir les dates importantes suivantes.

Activité	Date
Lancement des demandes de mise en candidature	Janvier 2015
Date butoir pour les mises en candidature	27 février 2015
Période d'évaluation des demandes de mise en candidature	mars 2015
Annonce des Méritas aux lauréats	avril 2015
CRGA de STI Canada et cérémonie de reconnaissance des lauréats	Du 24 au 27 mai à Gatineau

MODALITÉS DU PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Des formulaires vous sont présentés dans l'annexe B pour vous guider tout au long du processus de mise en candidature dans chaque catégorie de Méritas. Toute demande de mise en candidature reçue après la date limite pourra refusée et la personne qui a proposé la mise en candidature en sera informée.

Toutes les mises en candidature demeurent confidentielles. Une mise en candidature qui n'est pas retenue peut faire l'objet d'une nouvelle mise en candidature dans les années subséquentes.

On peut transmettre les formulaires de demande de mise en candidature dûment remplis au STI Canada par courrier, télécopie ou courriel.

Adresse postale	No de télécopieur	Adresse courriel
STI Canada 6975 Meadowvale Town Centre, bur. 400 Mississauga, Ontario L5N 2V7	905-593-0949	<p>Veillez utiliser l'URL ci-dessous pour téléverser vos formulaires ainsi que les photos</p> <p>https://www.hightail.com/u/ITSCanada-ACGM2015</p> <p><i>* S'il vous plait inclure les mots « Demande de mise en candidature pour le programme de reconnaissance de STI Canada » dans le champ « objet » du courriel</i></p>

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un comité d'évaluation composé de bénévoles se verra confier le mandat d'évaluer et de discuter de chaque demande de mise en candidature pour chaque catégorie de Méritas. Les représentants sélectionnés à travers le Canada feront partie de ce comité et représenteront le secteur privé, public et universitaire.

Après la date limite pour la réception des demandes de mise en candidature, le comité d'évaluation révisera chaque demande dans le but de discuter de leur mérite dans leur sphère d'activité. Un processus d'évaluation qualitatif qui fait appel au jugement des membres bénévoles du comité sera utilisé pour déterminer le lauréat dans chaque catégorie, les lauréats seront proclamés par le comité d'évaluation.

Au besoin, le comité d'évaluation se réservera le droit de rediriger une demande de mise en candidature de la catégorie spécifiée par le demandeur vers une autre catégorie jugée plus pertinente.

En cas de conflit d'intérêts entre un membre du comité et un candidat ou un projet qui fait l'objet d'une mise en candidature, le membre du comité en question sera temporairement dispensé de toute participation ultérieure pour cette catégorie spécifique de Méritas.

MENTIONS D'HONNEUR

Les lauréats seront honorés par le biais des médias de communication suivants :

1. Reconnaissance formelle et remise des Méritas lors de la conférence et réunion générale annuelles de STI Canada (CRGA)
2. Le profil des lauréats qui sera présenté dans la brochure du programme de reconnaissance qui sera remise à tous les participants lors de la soirée de remise des prix du CRGA.
3. Annonce publiée sur le site Web de STI Canada
4. Annonce via le courriel aux membres de STI Canada
5. Liste des lauréats **partagée avec d'autres organismes pour publication dans leurs bulletins et documents respectifs.**

ANNONCE FORMELLE ET CÉRÉMONIE D'HONNEUR

Le lauréat dans chaque catégorie sera formellement reconnu et se verra remettre un Méritas pendant une cérémonie spéciale et un souper spécial dans la salle de bal Mozart à l'hôtel Hilton Lac-Leamy lors de la conférence et réunion générale annuelles de STI Canada de 2015 à Gatineau.

Chaque lauréat, ou son représentant, **s'il s'agit d'une agence, doit être présent lors de la cérémonie de remise pour accepter son Méritas. Une mention confirmant l'engagement de participer à la cérémonie, soit par la personne ou par le représentant de l'organisation,** lors de la remise des Méritas, devra faire partie intégrale de la demande de mise en candidature.

QUESTIONS ET/OU COMMENTAIRES

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet du programme de reconnaissance de STI Canada, vous pouvez communiquer avec le Président du sous-comité :

M. John Greenough, M.Eng. P.Eng.
Vice-président et Chef du groupe des systèmes de transport

LEA Group
625 Cochrane Drive, bur. 900
Markham, ON Canada L3R 9R9

Téléphone : 905-470-0015 poste 228
Télécopieur : 905-470-0030
Courriel : jgreenough@LEA.ca

ANNEXE A

Catégories du programme de reconnaissance
et critères pour la mise en candidature

ANNEXE A

Catégories du programme de reconnaissance
et critères pour la mise en candidature

1. Méritas pour **le membre de STI Canada qui s'est le plus distingué au cours de l'année**
 - a) Le demandeur ne peut pas soumettre sa propre candidature.
 - b) L'individu qui est proposé pour une mise en candidature doit être membre de STI Canada depuis au moins 3 ans.
 - c) L'individu doit être proposé et secondé par deux autres membres de STI Canada qui proviennent de deux organismes distincts.
 - d) L'individu doit être généralement bien reconnu par ses pairs dans le marché des STI.
 - e) L'individu doit avoir contribué, de façon significative, à la conception, à la gestion et/ou à la mise en œuvre de projets/programmes dans le domaine des STI au Canada ou à l'étranger.
 - f) Des preuves indiquant la promotion des STI à travers le Canada par l'individu ou à l'étranger, ou une contribution directe dans l'accomplissement de buts/objectifs spécifiques de STI Canada par l'individu devront faire partie du profil de la personne lors de la demande de mise en candidature.
 - g) L'individu doit s'engager à accepter son Méritas en personne lors du CRGA.

2. Méritas pour un projet/programme de STI par une grande métropole, une agence provinciale ou fédérale
 - a) Le demandeur peut être un employé de l'entité mise en candidature.
 - b) Ouvert aux RMR formés d'une ou plusieurs municipalités de plus de 500 000 habitants, aux agences provinciales ou fédérales.
 - c) Les projets de mise en candidature devraient être complétés et être jugés fonctionnels depuis les 3 dernières années approximatives.
 - d) Dans le cas d'une demande de mise en candidature effectuée par une ville, le projet/programme de mise en candidature ne doit pas être jugé comme étant une initiative menée par une municipalité régionale, une agence provinciale ou fédérale pour être admissible. Par contre, les projets/programmes en partenariat et financés par des municipalités régionales et des agences gouvernementales sont acceptables.
 - e) Dans le cas d'une demande de mise en candidature effectuée par une municipalité régionale, le projet/programme de mise en candidature ne doit pas être jugé comme étant une initiative menée par une agence provinciale ou fédérale pour être admissible. Par contre, les projets/programmes en partenariat et financés par des agences gouvernementales sont acceptables.

- f) Dans le cas d'une demande de mise en candidature effectuée par une agence provinciale, le projet/programme de mise en candidature ne doit pas être jugé comme étant une initiative menée par une agence fédérale pour être admissible. Par contre, les projets/programmes en partenariat et financés par des agences gouvernementales fédérales sont acceptables.
 - g) Les projets/programmes doivent avoir démontré un **niveau d'avancement significatif** et/ou notable des services STI dans la région géographique **d'exploitation**. Des extensions mineures à des systèmes existants ne sont pas considérées comme étant significatives.
 - h) **Les projets peuvent également être des projets d'intégration STI qui démontrent l'intégration de systèmes STI en conformité avec l'architecture canadienne des STI.** Les systèmes intégrés doivent originalement avoir été exploités de façon indépendante les uns des autres, ou être inexistant **dans le cas de l'ajout d'un nouveau système, avant l'intégration.** L'intégration entre les systèmes doit être significative et/ou notable avec une quantité raisonnable de données partagées entre les deux systèmes.
 - i) **Le représentant doit s'engager à accepter son Méritas en personne lors du CRGA.**
3. Méritas pour un projet/programme de STI déployé par une petite métropole ou en zone rurale
- a) **Le demandeur peut être un employé de l'entité de mise en candidature.**
 - b) Ouvert aux RMR/AR de moins de 500 000 habitants et aux zones rurales de moins de 20 000 habitants ou lorsque la densité de la population en général est inférieure à 500 habitants par kilomètre carré.
 - c) **Le projet/programme peut faire partie d'une initiative menée par une municipalité régionale, une agence provinciale et/ou fédérale.**
 - d) Les projets/programmes doivent avoir démontré un **niveau d'avancement significatif** et/ou notable des services STI dans la région géographique **d'exploitation**. Des extensions mineures à des systèmes existants ne sont pas considérées comme étant significatives.
 - e) **Les projets peuvent également être des projets d'intégration STI qui démontrent l'intégration de systèmes STI en conformité avec l'architecture canadienne des STI.** Les systèmes intégrés doivent originalement avoir été exploités de façon indépendante les uns des autres, ou être inexistant **dans le cas de l'ajout d'un nouveau système, avant l'intégration.** L'intégration entre les systèmes doit être significative et/ou notable avec une quantité raisonnable de données partagées entre les deux systèmes.
 - f) Le projet/programme doit être finalisé/initié depuis les 3 dernières années approximatives.
 - g) **Le représentant doit s'engager à accepter son Méritas en personne lors du CRGA.**
4. Méritas pour une nouvelle technologie/innovation commerciale ou universitaire canadienne ou en recherche et en développement.

- a) Le demandeur peut être un employé de la firme ou de l'institution.
- b) Le produit en mise en candidature doit avoir été développé par une firme ou une institution universitaire basée au Canada. Le produit doit avoir été déployé avec succès **soit au Canada ou à l'étranger**. Dans le cas d'une nouvelle version d'un produit déjà existant, il doit représenter une mise à jour significative du produit ou du modèle existant pour être admissible. Le produit ne devrait pas être disponible depuis plus de 3 ans approximatifs sur le marché canadien.
- c) Le projet/programme en R&D doit être reconnu publiquement et ne doit pas **faire partie d'une activité interne en R&D associée à un produit issu du secteur privé**. Les **projets peuvent inclure des façons innovatrices d'appliquer et d'utiliser des technologies existantes dans de nouveaux environnements**. Une application commerciale « imminente » pour la R&D serait avantageuse pour **l'évaluation**.
- d) La firme/institution universitaire doit être un membre en bonne et due forme de STI Canada.
- e) Le représentant doit s'engager à accepter son Méritas en personne lors du CRGA.

ANNEXE B

Formulaires pour les mises en candidature

Catégorie	Méritas pour le membre de STI Canada qui s'est le plus distingué au cours de l'année	
Candidat proposé	Nom :	
	Organisation :	
	Coordonnées : Adresse :	No de téléphone :
	Courriel :	
Profil professionnel du candidat proposé (250-500 mots)	<i>S'il vous plaît vous référer aux critères de mise en candidature en remplissant le formulaire :</i>	

Catégorie	Méritas pour le membre de STI Canada qui s'est le plus distingué au cours de l'année	
Candidat proposé	Nom :	
	Organisation :	
	Coordonnées : Adresse :	No de téléphone :
	Courriel :	
Engagement du candidat d'assister à la cérémonie de remise des Méritas	<p><i>S'il vous plait cocher la case appropriée :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si sélectionné pour la remise du Méritas, le candidat proposé s'engage à participer à la cérémonie de remise des Méritas lors du CRGA de STI Canada de 2015 à Gatineau.</p> <p>_____ Paraphe du candidat proposé</p>	
Coordonnées du demandeur	Demandeur 1	Demandeur 2
	Nom : Organisation :	Nom : Organisation :
	Adresse :	Adresse :
	No de téléphone : Courriel :	No de téléphone : Courriel :
	Date :	Date :
Signature :	Signature :	

Formulaire pour la mise en candidature

Formulaire pour la mise en candidature	
Projet ou programme proposé	Nom du projet/programme : Organisation pilote : Personne-ressource de l'organisation pilote : Coordonnées : Adresse : No de téléphone : Courriel :
Catégorie	Cochez la case appropriée (une seule): <input type="checkbox"/> Méritas pour un projet/programme par une grande métropole, une agence provinciale ou fédérale <input type="checkbox"/> Méritas pour un projet/programme déployé par une petite métropole ou en zone rurale <input type="checkbox"/> Méritas pour une nouvelle technologie/innovation commerciale ou universitaire canadienne ou en recherche et en développement
Informations générales du projet	Population de la région de l'application (si applicable): Année de finalisation et d'utilisation normale du projet/programme/produit ou l'année de commercialisation originale : Financement du projet et/ou partenaire technologiques :
Description du projet ou du programme (250-500 mots)	<i>S'il vous plait vous référer aux critères de mise en candidature en remplissant le formulaire :</i>

Formulaire pour la mise en candidature

Formulaire pour la mise en candidature	
Projet ou programme proposé	Nom du projet/programme :
	Organisation pilote :
	Personne-ressource de l'organisation pilote :
	Coordonnées : Adresse :
	No de téléphone : Courriel :
Photos et éléments graphiques pertinents	Attachez/insérez autant d'éléments que nécessaire :
Sites Web	Inclure si applicable :
S'il vous plait cocher la case appropriée :	
Engagement du candidat d'assister à la cérémonie de remise des Méritas	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si sélectionné pour la remise du Méritas, le candidat proposé (c.-a.-d. la personne-ressource pour le projet ou le représentant de l'organisation pilote) s'engage à participer à la cérémonie de remise des Méritas lors du CRGA de STI Canada de 2015 à Gatineau. _____ Paraphe du candidat proposé
Demandeur	
Coordonnées du demandeur	Organisation :
	Adresse :
	No de téléphone : Courriel :
	Date :

Formulaire pour la mise en candidature

Projet ou programme proposé	Nom du projet/programme :	
	Organisation pilote :	
	Personne-ressource de l'organisation pilote :	
	Coordonnées :	No de téléphone :
	Adresse :	Courriel :
	Signature :	